

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEVEN UCITS - SEVEN EUROPEAN EQUITY FUND, un compartiment de SEVEN UCITS

Classe : EUR-I, (Capitalisation) LU1229130585

Cet OPCVM est géré par SEVEN CAPITAL MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment SEVEN UCITS – SEVEN EUROPEAN EQUITY FUND est géré de manière active en référence à l'indice Euro Stoxx 50 Net Return. Il a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence.

L'indice de référence est utilisé à des fins de comparaison de performance et afin de définir l'univers d'investissement, sans aucune contrainte sur la composition du portefeuille du compartiment. En conséquence, les titres en portefeuille et leur pondération peuvent différer significativement, voire même complètement, des titres composant l'indice de référence.

L'indice Euro Stoxx 50 Net Return couvre les 50 Blue Chips parmi 16 pays de la zone euro. L'indicateur de référence est libellé en euro. Il est disponible sur le site www.stoxx.com.

Le compartiment a un processus de gestion en 4 étapes :

1) Screening des titres composant l'indice Euro Stoxx Net Return en éliminant les titres ayant un volume quotidien faible.

2) Classement des titres selon différents critères qui peuvent être : momentum, risque ou ratios d'entreprises.

3) Filtrage des titres ayant une volatilité trop importante.

4) Filtrage des titres sur la base de notation ESG et d'application de l'approche best-in-class avec une exclusion de émetteurs les 20% les moins bien notés et des émetteurs sujets à des controverses de niveau 5, décrite au point III.1.b.

A la suite de ces 4 étapes : screening, classement, filtre de volatilité et filtre ESG, le compartiment aura en moyenne entre 40 et 70 titres en portefeuille. Cette moyenne pourra néanmoins augmenter avec la croissance des encours du compartiment.

Le compartiment est exposé en permanence au minimum à hauteur de 60% de son actif net en actions des pays de la communauté européenne sans contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de taille de capitalisation. A l'intérieur de ces limites, le compartiment peut donc investir sur des actions de la communauté européenne non libellées en euro, s'exposant à un risque de change.

Le compartiment pourra donc éventuellement se couvrir via futures ou options en cas de baisse des marchés afin de diminuer l'exposition du compartiment aux actions.

En raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le compartiment est investi au minimum à 75% de l'actif en titres éligibles au PEA.

Ce Compartiment relève du champ d'application de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La valeur nette d'inventaire du compartiment est exprimée en EUR.

Les revenus nets de ce compartiment sont intégralement capitalisés pour la classe d'action EUR-I (cap) ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour jusqu'à 12 heures chez CACEIS Bank, Luxembourg Branch et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie VI :

La catégorie de risque 6 reflète un potentiel de gain et/ou de perte très élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché de la zone euro.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du compartiment en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables. Ceci peut résulter d'événements ayant une intensité et une sévérité sans précédent, tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles.

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer l'OPCVM à des pertes financières.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

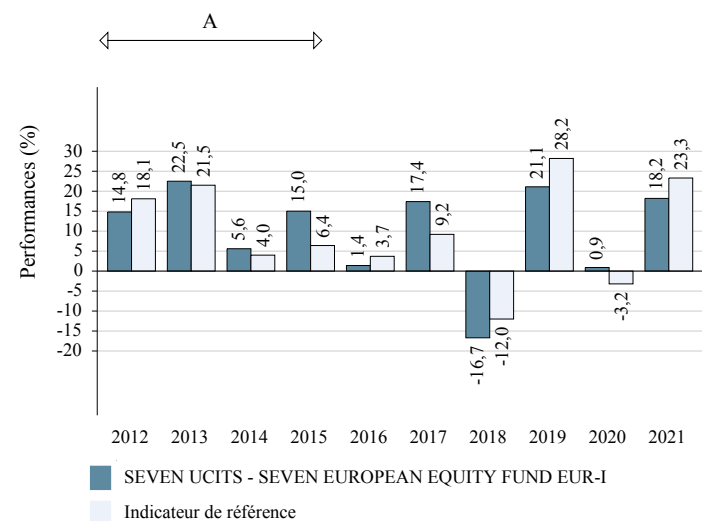
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,36%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
15% de la performance au-delà de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return libellé en euros Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du compartiment. Il est donc possible que le compartiment rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du compartiment affiche une performance négative sur l'exercice considéré. La commission de performance est provisionnée à chaque valeur liquidative et est définitivement acquise à la société de gestion (cristallisée) à chaque clôture d'exercice.	

Les frais d'entrée affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut la commission de performance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Charges et Frais" du prospectus, disponible sur le site internet www.seven-cm.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 28 septembre 2015

Date de création de la classe d'action : 28 septembre 2015

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : Euro Stoxx 50 Net Return.

A : Les performances passées se basent sur les performances passées du Fonds français absorbé (Part I du FCP Seven European Equity Fund) qui a fusionné avec l'OPCVM le 28/09/15.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Seven Capital Management, 39 Rue Marbeuf 75008 Paris, France.

Ce document clé pour l'investisseur décrit un compartiment de l'OPCVM SEVEN UCITS. L'OPCVM est constitué d'autres compartiments.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.seven-cm.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion ou sur le site internet www.seven-cm.com et sur les sites d'informations financières.

Seven Capital Management a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant : <http://www.seven-cm.com/autres-pages/obligations-reglementaires.html>. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

La responsabilité de Seven Capital Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Seven Capital Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 mars 2022.